

## **ARTICLE 6 : PROGRAMME DU SAMEDI 23 MARS 2024**

*(susceptible d'être modifié par l'organisation)*

L'encadrement pédagogique de cette journée sera assuré par deux moniteurs moto-école brevetés ECSR, mis à disposition par l'association TEAM 2R et de la Maison de la Sécurité Routière.

Les participants devront se présenter le samedi 23 mars 2024 à 08h30 précises.

08 H 30 : Accueil des participants et petit-déjeuner offert par la MSR  
09 H 15 : Début des activités et des ateliers sur le circuit Daniel Pescheur Candie  
13 H 00 : Déjeuner au restaurant « O PADDOCK »  
14 H 05 : Balade pédagogique sur route ouverte à la circulation par rame de 10 participants maximum.  
17 H 00 : Débriefing et « cérémonie » de clôture.

### **ARTICLE 6bis :**

Un quiz portant sur le contrôle technique des 2RM sera organisé au cours de la journée. A l'issue de la journée, le participant ayant eu le meilleur résultat se verra offrir par la MSR un gilet AIRBAG (modèle Fury protec. NR M – 7890 1-M). En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera réalisé.

Les organisateurs ne sont pas autorisés à participer.

### **ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisation à reproduire, publier, pour dix ans, pour la France et pour l'Europe, les photographies les représentant, prises au cours de la journée.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et les participants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de leur image. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de la Sécurité Routière auprès du grand public et au sein des services publics, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, roll up, cd-rom, dvd, internet, intranet, réseaux sociaux.

### **ARTICLE 8 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT ET LES ORGANISATEURS**

Par son inscription à la manifestation, l'émargement du présent règlement et du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions du déroulement de la journée. Il dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents, ainsi que toutes les personnes aidant à cette manifestation. L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté. L'organisation se réserve le droit de modifier le programme.

Signature du participant précédée  
de la mention « Lu et approuvé »

Date :

**PRE- INSCRIPTION PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : [moto-team2r@orange.fr](mailto:moto-team2r@orange.fr)**

Bulletin d'inscription + règlement intérieur signés + chèque de 15 €  
à l'ordre de La société buvette candie à retourner à l'adresse suivante :

TEAM 2R  
124 Impasse des grillons  
31790 SAINT-SAUVEUR